



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

2KOM – Modification(s) de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 13 février 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société



AVIS DE FUSION et TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL 2KOM Société par Actions Simplifiée au capital de 2 400 €uros Siège social : Cap Entreprises 1 30 Avenue des Châtelets 22950 TREGUEUX transféré 9 Rue Jean Rostand – 22440 PLOUFRAGAN 507 607 240 RCS SAINT BRIEUC Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 09 février 2025, les associés ont approuvé le traité de fusion établi le 17 décembre 2025 avec la société ALANCIA, société absorbée, SAS au capital de 7 000 Euros, siège social : Parc d'Activités des Châtelets 30 Avenue des Châtelets, 22950 TREGUEUX, 487 878 365 RCS SAINT BRIEUC, et les apports effectués. La société 2KOM étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société ALANCIA depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de SAINT BRIEUC, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la société ALANCIA a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés soit 98 532,26 €uros et la valeur comptable dans les livres de la société Absorbante des 700 actions de la société Absorbée dont elle était propriétaire (soit 478 293,06 €uros) est par conséquent égale à (379 760,80) €uros. Cette différence constituera un « mali de fusion », analysé comme un « mali technique », et devant être inscrite en immobilisations incorporelles sous un compte « mali de fusion ». Fiscalement et comptablement, la fusion a pris un effet différé fiscalement et comptablement 1er août 2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société ALANCIA (société absorbée) depuis le 1er août 2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société 2KOM et considérées comme accomplies par la société 2KOM depuis le 1er août 2025. Aux

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— termes de cette même Assemblée Générale Extraordinaire du 09 février 2025, il a été —
décidé de transférer le siège social de Cap Entreprises 1 30 Avenue des Châtelets,
22950 TREGUEUX à PLOUFRAGAN (22440), 9 Rue Jean Rostand à compter du 09
février 2025 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. RCS : SAINT BRIEUC
Pour avis

[Consulter cette annonce en ligne](#)